

ÉDITORIAL

Chère Madame, cher Monsieur,

J'ai le plaisir de présenter le nouveau bulletin d'informations, lequel rappelle les principales réalisations de ces derniers mois mais également présente les projets essentiels engagés par la municipalité.

Il s'agit notamment de :

- La réhabilitation de la rue de la BOURGADE Nord et l'engagement des études sur la partie sud
- Pôle enfance avec la construction du restaurant scolaire, de la salle de jeux et la réhabilitation de l'école dénommée Pierre-Paul NALIN.
- Travaux de sauvetage de la maison MIRAVAIL.
- L'espace « MOUTON » avec la création d'un espace de stationnement de 40 places qui doit permettre de libérer un grand nombre de véhicules de la place de l'Eglise.

D'autres projets d'apparence plus modeste seront engagés :

- Terrain « BUJARD » : projet qui prévoit la création d'espaces de stationnement, de garages mais aussi de jardins partagés.
 - Le petit patrimoine avec la restauration du PONTIN.
 - L'espace de stationnement sous la citadelle afin de désengorger le vieux village et faciliter la vie des habitants
 - Mais il s'agit aussi de réaliser le lotissement de Saint Estève qui devrait créer 12 lots constructibles .
- Sans oublier les finances communales dont la bonne santé permet de porter le vaste programme d'investissements engagé par le conseil municipal ou encore le prix des services, notamment celui de l'eau.

Et enfin un peu d'histoire locale pour respecter la devise de CHURCHILL qui disait « plus on regarde en arrière et plus on voit loin »

STATION D'ÉPURATION

Fouilles archéologiques

Le projet a connu un certain nombre de péripéties ; alors que la municipalité s'apprêtait à lancer la consultation publique un arrêté du préfet de région a classé toute la plaine de Mane en site archéologique protégé.

Ainsi, avant tout démarrage du chantier on est obligé d'avertir les services de l'archéologie qui, par arrêté du préfet de région, dessaisissent la collectivité le temps nécessaire de procéder d'abord à des fouilles préventives, à la charge de la collectivité, et, lorsqu'apparaissent de quelconques vestiges les fouilles sont étendues à l'ensemble du terrain toujours aux frais de la collectivité.

C'est ainsi que l'administration a évalué le coût des fouilles archéologiques à la somme de 500 000 € pour, finalement revoir à la baisse ses prétentions, environ 350 000 € alors que la commune a dû se contenter d'une subvention de 153 543 €.



Choix du principe d'épuration

Deux principes d'épuration des eaux usées ont été soumis au conseil municipal ; la première consiste à une structure bétonnée appelée « boues activées » et l'autre forme consiste à utiliser les plantes pour épurer l'eau usée.

L'étude réalisée met en évidence l'intérêt de cette seconde solution qui a l'avantage de s'inscrire parfaitement dans l'environnement, de coûter moins cher en investissement comme en entretien.



Le chantier

La consultation publique a porté sur deux lots, le premier la réalisation de la conduite de transport des eaux usées, depuis l'ancienne station d'épuration jusqu'à la nouvelle.

Le second lot concernait l'aménagement de la station d'épuration et la plantation des roseaux.

Ces travaux ont été suivis par Luc GRECO et Olivier DEPIEDS

FINANCEMENTS

Le réseau - Coût : 470 000€

Financement

Agence de l'Eau

367 500 €

Etat – DETR

105 000 €

Station d'épuration – Coût : 980 000€

Financement

Agence de l'Eau

419 345€

Département

60 107€

84 579€





GRAND CHEMIN

Montant des travaux : 270.000€

FINANCEMENT :

Conseil régional	80.000€
Amendes de police	25 367€

L'aménagement a pour objectif de réduire la vitesse des véhicules qui traversent l'agglomération tout en sécurisant la circulation des piétons.

Outre la création d'un trottoir à l'est de la route le réseau pluvial a été renforcé

Ces travaux ont été suivis par Luc GRECO et Olivier DEPIEDS

EVITER LES FUITES SUR LE RÉSEAU

Compteurs sectoriels

Disposer à divers. Points sur le réseau, les compteurs sectoriels permettront d'identifier rapidement les fuites qui pourraient survenir sur le réseau public.

Cet investissement permettra de parvenir à un bon rendement du réseau et d'éviter une surtaxation levée par l'Agence de l'Eau

Compteurs à lecture directe

Le parc du service eau potable est aujourd'hui équipé à 80 % de compteurs à lecture directe ; ainsi tous les abonnés peuvent suivre au jour le jour leur consommation.

Par ailleurs, pour la commune c'est aussi le moyen d'alerter tout abonné si une consommation excessive est constatée ; celle-ci pouvant relever d'une fuite après compteurs.



Coût : 227 400€ HT

Région	47 754 €
Agence de l'Eau	28 647 €
Département	21 480€
Europe FEDER	39 274,44 €



BOURGADE – RÉHABILITATION ILOT 1C



La partie du bâti matérialisée en rouge sera démolie et l'immeuble reconstruit en recul pour permettre l'agrandissement de la placette

Les travaux de démolition accomplis seront suivis par les études de sol afin de permettre la reconstruction qui sera réalisée en recul par rapport à la précédente implantation.



Désamiantage

La présence d'amiante a nécessité des travaux très conséquents et onéreux ; ci-dessus l'échafaudage dressé par l'entreprise en charge des opérations



Démolition en 1942

C'est en 1942 qu'une partie du quartier a fait l'objet de démolition.

Privée de moyens mécaniques, l'entreprise BOUCHET eut recours à des bœufs.

Reconstruction

Projet suivi par Mesdames MEYER et DE SIKE et Ms, Luc GRECO et Olivier DEPIEDS



Montant du projet Ilot de la bourgade

Acquisition	725.269€
Démolition	244.000€
Reconstruction	934.000€
Infrastructure	402.762€
Maitrise d'œuvre	124.049€
TOTAL	2.430.080€

FINANCEMENTS

ANAH	613 268€
Fonds vert	695.938€
REGION	200.000€ (bâtiment)
REGION	87.610€
REGION	175.000€ (placette)
DEPARTEMENT	57 480€ en attente
Etat	109 920 €
TOTAL	1 939 216€



Classée monument historique, la cheminée de MIRAVAIL est considérée comme unique dans la région.

Malgré la situation très dégradée du bâtiment la cheminée n'a subi aucune dégradation irréversible.

Les études sont en cours sur le bâtiment notamment pour définir la nature des travaux confortatifs urgents qu'il convient d'engager.

La municipalité a dû suppléer la carence du propriétaire en se portant acheteur de l'immeuble pour la somme de 22 000 €.

Il s'agit non seulement d'éviter les catastrophes par son effondrement mais également de sauver ce bâtiment.

Celui-ci classé monuments historiques sur la liste complémentaire dispose, à l'intérieur d'une cheminée classée considérée comme unique dans la région.

Le programme d'aménagement devrait donner un usage de logements aux étages, utiliser la partie est, en lui donnant une nature d'activité qui permette l'accès à la cheminée aujourd'hui inaccessible au public.

Par ailleurs, les caves en forme d'ogives pourraient recevoir des activités culturelles

Compte tenu de l'ouvrage et de l'obligation d'assurer sa conservation, l'État devrait accorder le droit à la collectivité de dépasser le seuil de 80 % de financements publics.

Dossier suivi par Michèle REIMANN en charge des affaires culturelles.

Montant des travaux : 2 200 000 €

FINANCEMENTS

- ANAH	1 540 000 €	Équivalent emprunt	220 000 €
- Conseil régional	240 000 €	Annuités	7 500 €
- Conseil départemental	220 000 €	Montant des loyers entre 19 500 et 22 000€	
- Étude	61 584 €		

PÔLE ENFANCE

Etude thermique

Avec le concours du syndicat des énergies et sous la férule d'Olivier HENRY, le projet comprendra une chaudière bois qui aura vocation à chauffer, simultanément, les trois bâtiments scolaires sans exclure une extension vers d'autres bâtiments publics



Le projet

Le conseil municipal a engagé une consultation sous forme de jury ; cette procédure s'impose lorsque le montant prévisionnel des honoraires risque d'être supérieur à 140 000 €.

Le jury est composé de trois élus désignés par le conseil municipal ainsi que de deux

architectes nommés par l'ordre de la profession.

Après avoir sélectionné trois candidats, sur le fondement de leur compétence, le jury se prononce au vu d'une exquise dressée par ces derniers.

À ce jour le budget est évalué à la somme de 2 millions d'euros.

FINANCEMENTS

Les possibilités de financement sont très limitées ; l'Europe pour la partie chauffage et économie d'énergie, d'autant que MANE est l'une des 61 communes retenues au sein de la région SUD

L'État avec la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, environ 600 000€, et le FONDS VERT, le conseil départemental dans le cadre contractuel et le conseil régional.

Sauf si la commune bénéficie d'un prêt environnemental, le recours à l'emprunt sera, si possible, évité.

Dossier suivi par Michèle RIEMANN



Avec le soutien de l'Établissement Public Foncier Régional, la municipalité a pu réserver le bien pour un aménagement public

Dans l'immédiat, l'Établissement Public assure le portage financier le temps nécessaire à la commune d'organiser les financements.

Une pré-étude permet d'évaluer la capacité de stationnement à plusieurs dizaines de places.

Par ailleurs, la parcelle dispose d'un accès direct sur la rue du Barri proche des commerces essentiels.



FINANCEMENTS

L'acquisition et les aménagements, maison et espace de stationnement devraient représenter la somme de 700.000€

Les financements seront recherchés auprès de la région, 200.000€ et de l'Etat 250.000€

Un préalable à l'aménagement de la place de l'Eglise

Les travaux d'aménagement de la place de l'Eglise nécessitent, préalablement de disposer des espaces de stationnement suffisants.

L'espace MOUTON, d'une capacité identique à celle de la place de l'église permettra de répondre aux besoins des habitants.



PLACE DE L'ÉGLISE

Il s'agit d'un projet majeur, pour les habitants et bien entendu le village, en raison de son emplacement central et de la présence de services essentiels à la population.

Comme précédemment indiqué le maître d'œuvre, qui sera désigné devra dresser deux esquisses lesquelles seront soumises aux habitants par référendum.

Bien entendu, un tel projet d'aménagement doit être soumis à l'approbation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ; la place étant classée tout comme l'église.

Depuis bien des choses ont changées ; la fontaine a disparu vers 1960 et, entre temps, les bancs et quelques arbres ont disparu au fil des années.



Place de l'Eglise en 1900

TERRAIN BUJARD

La commune a acheté cette parcelle d'une contenance de 1.700m² ce qui permet d'envisager un aménagement public conséquent.

Située dans les abords immédiats du quartier de la FONTAINEUVE, où se révèlent des problèmes de stationnement, un tel équipement permettrait d'améliorer le quotidien des habitants du secteur.



PROPRIETE HENRY

Autre secteur du village soumis aux difficultés de stationnement, les quartiers situés sous la citadelle.

L'ancien cimetière, transformé en espace de stationnement ne répond plus à l'évolution des besoins.

Les nombreuses restaurations de maisons intra-muros et les habitants qui les occupent accentuent les difficultés de stationnement.

Une réserve foncière

Dans les abords de la citadelle la municipalité a prévu, dans le Plan Local d'Urbanisme une réserve foncière sur une parcelle qui se prête à un aménagement public. Un tel équipement permettrait de disposer d'une vingtaine de places de stationnement.

LOTISSEMENT DE SAINT ESTÈVE



La commune de MANE est devenue propriétaire d'une parcelle d'une surface de 28 000 m² sur laquelle est envisagé un lotissement.

Le conseil municipal a décidé de limiter la densité de la construction à 12 lots afin de garder le caractère résidentiel au quartier.

Il appartiendra au conseil municipal de définir les critères d'attribution à seule fin de garantir l'égalité de traitement entre les candidats à l'acquisition.

RESTAURATION DE L'ESCALIER À VIS ET DU PONTIN GRAND RUE VIEILLE



L'objectif est de restaurer un escalier à vis et un pontin datant du XV^{ème} siècle.

En ce qui concerne l'escalier à vis, deux marches de cet escalier se sont cassées et nécessitent restauration.

Jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle et jusqu'au début des suivants, on trouvait dans certains secteurs du vieux village, des constructions, en surplomb de la voie publique, édifiées sur une route pour laisser l'usage de la circulation, appelés Pontins.

Aujourd'hui subsiste un seul ouvrage de ce type situé Grand Rue Vieille.

La municipalité a engagé un programme pour la restauration de ces deux édifices avec le concours financier de la Région qui vient d'accorder 24 000 € de subvention.



DE NOUVEAUX COMMERCANTS A MANE



STOUPHY PIZZA

C'est le 9 juin que Stouphy Pizza a inauguré l'ouverture de la Pizzeria place de l'Eglise en remplacement de Jacques LOPEZ qui a tenu cet établissement plusieurs années.

Stephane et son équipe vous proposent de savoureuses pizzas que vous pourrez emporter ou déguster sur place. Ouvert du mardi au dimanche de 18h00 à 23h00.

Contact : 04.92.78.98.99 – mail : stouphy.pizza@gmail.com

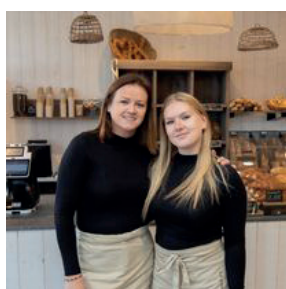


COOKIES ART

Venez découvrir la nouvelle boutique Cookies & Art, Rue du Barri ouverte le 15/04 qui où se mêle art et gourmandise. En effet, vous pourrez déguster de délicieux cookies tout en admirant ou achetant des œuvres d'art.

Pour information, le salon de beauté « O secret des sens » est toujours à Mane, il a simplement déménagé au 153 Rue les Eyssouvets !

Ouvert du mardi au samedi de 10h00 à 13h00 et de 16h00 à 19h00. Le dimanche de 10h00 à 14h00.



AU PANIER D'AMANDINE

La boulangerie située le Grand Chemin a fait peau neuve et réouvre ses portes après travaux en mars 2024. Il vous sera proposé du pain mais aussi des produits d'épicerie et primeurs.

Ouvert du Lundi au Samedi de 6h30 à 19h00.

Contact : 06.77.04.08.96 - Mail : lepanierdamandine@gmail.com



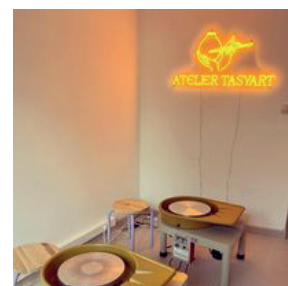
ATELIER TASYART

Depuis le mois de juin, l'atelier TASYART, le Grand Chemin est ouvert et vous propose des cours de poterie, modelage et peinture.

Il s'agit également d'un atelier libre ou co-working pour les artistes accomplis qui cherchent un espace

pour exprimer leur créativité.

Contact : 06.67.05.71.26 – Mail : ateliertasyart@gmail.com – Site internet : www.ateliertasyart.fr



MAISON NESELI

En parcourant les ruelles de MANE, vous trouverez Rue Haute, la Maison NESELI. Venez y découvrir une sélection de vins d'exceptio, d'huile d'olive, de cafés et chocolats.

Ouvert tous les jours de 18h00 à 22h00 - Dégustation tous les mois – vente en ligne sur www.neseli.fr – Mail : emre@neseli.fr



Le vaste programme d'investissements engagé par le conseil municipal (station d'épuration, Bourgade, Grand Chemin) mais également prochainement MIRAVAIL, le pôle enfance et l'espace MOUTON représente un engagement de dépenses de 6 millions.

Résultat financier du compte administratif

Section de fonctionnement EVOLUTION				
DEPENSES				
ANNEES	2019	2020	2021	2022
Charges générales	316 891,68 €	300 149,34 €	311 151,72 €	337 446,82 €
Frais de personnel	458 163,00 €	475 599,28 €	476 743,12 €	532 473,36 €
atténuation	23 626,00 €	23 626,00 €	23 626,00 €	23 626,00 €
Autres charges	55 524,23 €	66 406,48 €	47 003,73 €	63 627,61 €
Intérêts	44 589,19 €	40 105,17 €	31 939,01 €	27 997,72 €
Charges exceptionnelle	837,38 €	€	159,00 €	40,00 €
	€	- €	- €	- €
TOTAL	899 631,48 €	905 886,27 €	890 622,58 €	985 211,51 €

RECETTES				
ANNEES	2019	2020	2021	2022
Atténuation	6 711,54 €	16 557,16 €	35 875,55 €	40 679,51 €
Produits des services	77 613,85 €	104 577,15 €	106 503,49 €	107 144,21 €
fiscalité	605 100,25 €	556 084,74 €	570 118,78 €	620 941,38 €
Dotations	258 004,61 €	241 298,16 €	228 533,07 €	221 439,53 €
Autres produits	237 750,43 €	264 854,21 €	262 240,24 €	286 342,56 €
Produits financiers	36,48 €	14,20 €	- €	34,50 €
Exceptionnels	9 092,68 €	62 618,41 €	- €	- €
	1 194 309,84 €	1 246 004,03 €	1 203 271,13 €	1 276 581,69 €
Différence	294 678,36 €	340 117,76 €	312 648,55 €	291 370,18 €
Capital emprunts	176 920,25 €	176 211,47 €	149 235,80 €	150 892,25 €
RESULTAT	117 758,11 €	163 906,29 €	163 412,75 €	140 477,93 €

Situation financière en 2022

Sur le plan comptable on considère que l'épargne brute d'une collectivité doit représenter, 15% par rapport à ses ressources

Epargne brute en pourcentage de la commune de MANE

ANNEES	2019	2020	2021	2022
	24,67%	27,30 %	26%	22,82%

Epargne Nette

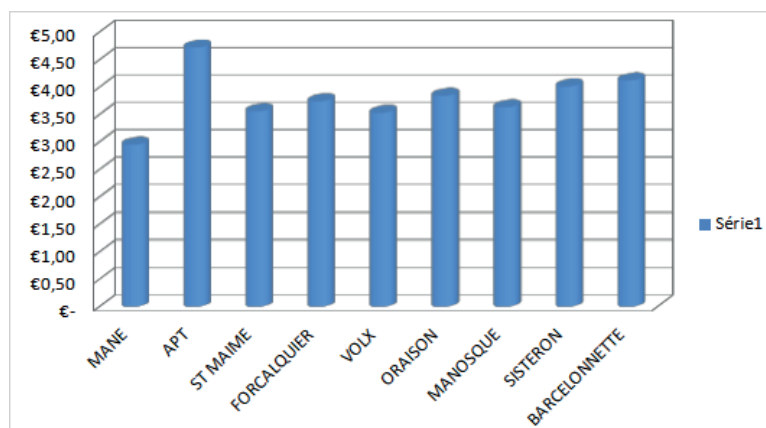
ANNEES	2019	2020	2021	2022
	117 758 €	163 906 €	163 412 €	140 477 e

Eléments comparatifs BUDGET 2023 - Prix de l'eau

Epargne brute en pourcentage de la commune de MANE

	MANE	APT	ST MAIME	FORCALQUIER	VOLX
	2,95 €	4,72 €	3,56 €	3,74 €	3,53 €

2021	2021		2022
Oraison	MANOSQUE	SISTERON	BARCELONNETTE
3,84 €	3,63 €	4,01 €	22,82%
			4,12 €



UN PEU D'HISTOIRE

Les élections présidentielles à MANE en 1848

C'est en décembre 1848, pour la première fois, que l'élection du président de la république a lieu au suffrage universel.

Jusqu'ici grand nombre de parlementaires étaient opposés à l'élection du président, qui serait selon eux, une forme de plébiscite.

Et ce n'est qu'après avoir rédigé une constitution extrêmement rigide à seule fin de réduire les pouvoirs du président qu'une majorité accepta finalement le principe de l'élection.

Lamartine, un des promoteurs de la réforme, sans remettre, disait-il, à la sagesse des électeurs ; ces derniers ne manifesteront pas de reconnaissance puisque l'illustre écrivain ne bénéficia que de 210 000 voix.

Louis Napoléon fut élu avec plus de 5 millions de voix soit 75 % des électeurs.

À MANE, comme partout en France, pour la première fois, on procédait à l'élection du président de la république au suffrage universel

Très vite, lors de la préparation du scrutin, on pris conscience qu'il était impossible de l'organiser dans les locaux de la mairie ; celle-ci étant, à l'époque située dans la Grand-Rue Vieille et plus précisément au-dessus du four banal.

C'est dans le couloir de l'hospice que fut organisé le bureau de vote ; les électeurs attendant leur tour, sur la place, puisqu'il fut décidé de procéder à l'appel des électeurs par ordre alphabétique..

Le règlement fut appliqué ; ainsi l'électeur devait remettre l'enveloppe au président qui l'ouvrait pour s'assurer de la présence du suffrage.

Tout le zèle ainsi déployé eu pour conséquence de ralentir considérablement la procédure de vote et, le soir venu, à l'heure de la clôture du scrutin, bon nombre d'électeurs n'avaient pu satisfaire à leur devoir de citoyen.

On décida, néanmoins de procéder à la clôture du scrutin et d'assurer la protection des suffrages en les stockant dans le coffre-fort du directeur de l'hospice

Le lendemain, au son du tambour, les électeurs qui n'avaient pu voter purent le faire.

Louis-Napoléon obtint le score remarquable, lors des élections, de 75 % .Le résultat dans le département des Basses Alpes fut nettement inférieur.

Louis, Marius ROUIT, Médecin humaniste, républicain et meneur du soulèvement de 1851 (XIX^e siècle)

Responsable politique du soulèvement bas alpin en 1851.

Docteur en médecine, il a fait ses études à Paris et a eu comme professeur Laennec.

De retour à MANE, son village natal, il s'engage en politique et devient le maire de la commune avant d'être révoqué.

Il participe à l'organisation du soulèvement bas alpin qui a lieu le 5 décembre 1851 à la suite du coup d'Etat du futur Napoléon III.

Arrêté et condamné, il est déporté en Algérie

Libéré, il revient à MANE, six ans plus tard et reprend ses activités politiques.



Directeur de publication : Jacques DEPIEDS
Imprimé par l'Imprimerie de Haute Provence
Crédits photos : Jacques DEPIEDS